

POLITIQUE ■ Conseil de la communauté de communes du Sénonais, hier soir

Deux sièges de plus pour Sens, huit de moins pour Villeneuve

L'ordre du jour a été réglé en moins de dix minutes, hier.

Le temps pour le conseil de la Communauté de communes du Sénonais (CCS) de se prononcer une nouvelle fois en faveur de l'extension de son périmètre à huit communes du Villeneuvien (Armeau, Les Bordes, Dixmont, Étigny, Passy, Rousson, Véron et Villeneuve-sur-Yonne), au 1^{er} janvier 2016.

Le FN a voté contre mais il s'est abstenu sur le nombre de sièges de la future communauté d'agglomération. La CCS a choisi

si le cadre strict de l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales. Par simplicité mais aussi par sécurité. Une décision du Conseil constitutionnel en date du 20 juin 2014 avait justement amené la Communauté de communes du Villeneuvien (CCV) à revenir à cette répartition de base, en février dernier.

Les élus sénonais ont donc opté hier pour un conseil communautaire à 62 délégués contre 48 aujourd'hui. Sens va en gagner deux pour un total de 26

élus, mais ne représentera plus que 42 % des voix contre 50 % aujourd'hui.

Un mariage de raison

Paron perd un élu et en aura quatre dans la future assemblée. « C'est normal, il faut rééquilibrer les sièges », confie son maire Bernard Chatoux.

Les autres changements concernent les communes villeneuviennes. Villeneuve-sur-Yonne passerait de treize sièges dans la CCV à cinq dans la future communauté d'agglomération. Vé-

ron perdrait la moitié de ses délégués (2 contre 4). Même chose pour Dixmont (1 au lieu de 2). Les autres gardent un siège.

L'ensemble des 30 communes des deux intercommunalités doivent à leur tour se prononcer sur ces questions. Sitôt la réunion d'hier expédiée, la présidente Marie-Louise Fort avait rendez-vous à Villeneuve-sur-Yonne pour y défendre la future intercommunalité. Le sous-préfet Hervé Doutez et Henri de Raincourt, le président de la Communauté de communes du

Gâtinais - qui doit accueillir les trois autres bourgs de la CCV (Bussy-le-Repos, Chaumot et Piffonds) -, devaient être à ses côtés.

« Je sais qu'il faut aller très vite mais il y a de l'argent en jeu (ndlr, 1,8 million de dotations de l'État supplémentaire par an), a déclaré la députée-maire de Sens. Si une commune venait à faire capoter le processus, elle prendrait une sacrée responsabilité. D'autant qu'on sera obligés de se marier d'ici 2017. » ■

Pascale De Souza
pascale.desouza@centrefrance.com